

Projet éducatif

Valeurs

Enjeux

Orientation 1

Assurer un milieu de vie inclusif, sain et sécurisant

Objectif #1.1 :

Renforcer les habiletés socioaffectives des élèves.

Objectif #1.2 :

Offrir des activités variées qui favorisent les saines habitudes de vie.

Objectif #1.3 :

Maintenir la collaboration école-communauté.

Orientation 2

Encourager chez l'élève le goût d'apprendre, d'explorer, de découvrir et de s'ouvrir sur le monde

Objectif #2.1 :

Offrir de l'anglais intensif pour tous les élèves du 3^e cycle.

Objectif #2.2 :

Développer des compétences liées à la coopération à travers des projets signifiants pour l'élève.

Orientation 3

Valoriser des pratiques pédagogiques probantes qui ont un effet direct sur les apprentissages

Objectif #3.1 :

Maintenir le taux de réussite en français et en mathématique

Objectif #3.2 :

Harmoniser les pratiques pédagogiques entre les cycles.

RESPECT

LE BIEN-ÊTRE DES ÉLÈVES

LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE

SÉCURITÉ

L'HOMOGÉNÉITÉ DU MILIEU

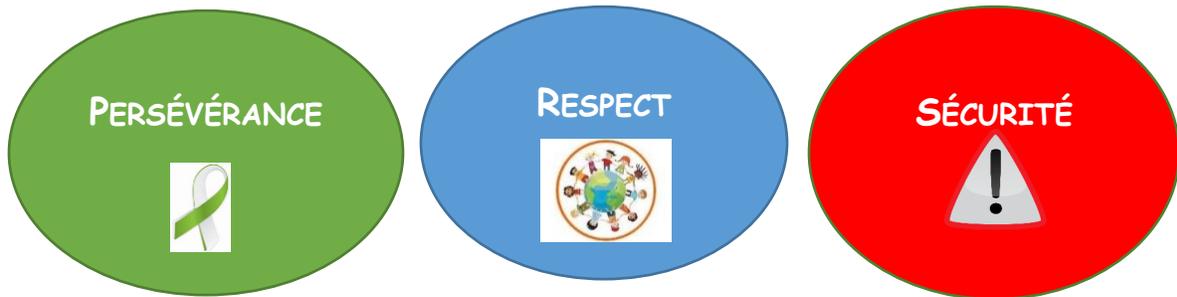
Persévérance

Code de vie

Valeurs	Règles	Exemples de comportements attendus
<p>Respect</p> 	<p>Par mon attitude, mes gestes et mes paroles, j'agis de façon respectueuse.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Je m'exprime avec calme et courtoisie. • Je suis à l'écoute des autres et de leurs besoins. • J'adopte un comportement pacifique dans mes relations, mes jeux et dans mes résolutions de conflits. • Je communique avec ouverture en acceptant les différences et les défis de chacun. • Je respecte mon intimité et celle des autres • J'accepte de collaborer et de coopérer avec les autres. • Je garde propre et en bon état les lieux communs. • Je prends soin du matériel mis à ma disposition. • Je jette les déchets, le recyclage et le compost aux endroits appropriés. • Je prends soin de la nature.
<p>Persévérance</p> 	<p>Je crois en moi et je m'engage à participer activement aux expériences éducatives et ludiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Je reconnais mes forces et j'en suis fier. • J'accepte de faire des erreurs et fais des efforts pour réussir. • Je suis assidu et ponctuel. • J'accepte de faire les tâches demandées en respectant les consignes et en utilisant les ressources disponibles. • J'ai uniquement le matériel nécessaire. Je laisse donc tout objet qui n'est pas un outil de travail à la maison à moins d'une permission spéciale.
<p>Sécurité</p> 	<p>J'adopte un comportement sécuritaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans l'école, je circule calmement et en marchant. • Je porte des vêtements appropriés à la température et aux saisons et des souliers sécuritaires. • Je m'assure d'avoir l'autorisation d'un adulte pour circuler seul et quitter le groupe. • J'utilise les objets en fonction de leur utilité dans les lieux appropriés. • J'agis quand je suis témoin de gestes de violence et d'intimidation.

En accord avec la mission de l'école québécoise, instruire, socialiser, qualifier, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys préconise une vision éducative et préventive de l'intervention axée sur la réussite des élèves dans un climat sain et sécuritaire.

Le code de vie est un référentiel qui favorise une compréhension commune de l'encadrement des élèves et facilite la cohérence au sein d'une équipe-école. Afin de vivre en harmonie au sein de l'école, d'y retrouver un milieu sain et sécuritaire ainsi qu'un climat propice aux apprentissages, votre enfant a la responsabilité de le respecter. À l'école des Coquelicots, les règles du code de vie et les comportements attendus s'appuient sur les 3 valeurs suivantes :



Le code de vie s'applique dans toutes les activités et lieux de l'école (salle de classes, locaux du service de garde, corridors, bibliothèque, gymnase, etc.) ainsi que dans le transport scolaire, lors d'activités parascolaires ou lors de sorties.

Le personnel de l'école s'engage à intervenir en tout temps, avec vigilance et bienveillance, pour assurer que notre école soit un milieu de vie sain, sécuritaire et propice aux apprentissages.

L'application des mesures de soutien et des conséquences s'effectuera suite à l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci.

Interventions possibles

- Avertissement et discussion avec l'élève
- Communication écrite aux parents
- Rattraper le temps perdu
- Travail de réflexion
- Geste réparateur
- Retrait du groupe
- Perte de privilège
- Appel aux parents
- Contrat/feuille de route
- Rencontre direction/élève
- Rencontre direction/parents
- Implication du TES
- Implication des professionnels (psychoéducation, psychologue, travail social, ...)
- Implication du service EVIII ou EDA (service complémentaire de la CSMB)
- Implication de l'agent sociocommunautaire
- Suspension interne ou suspension externe
- Suspension du transport scolaire

Les bons comportements seront soulignés, entre autres par des certificats « **Mention d'honneur** ». Ce certificat sera placé dans l'agenda de l'enfant et permettra ainsi d'en informer les parents. Ces mentions d'honneur seront remises occasionnellement et sporadiquement lorsqu'un adulte observera un comportement exemplaire dans l'application du code de vie. En accumulant un certain nombre de ces coupons, les élèves, les groupes ou tous les élèves de l'école pourront obtenir des privilèges.

École
des Coquelicots

Mention d'honneur 

Décerné à : _____ Groupe : _____
Par : _____ Date : _____

 Respect	<input type="checkbox"/> Par mon attitude, mes gestes et mes paroles, j'agis de façon respectueuse.
 Persévérance	<input type="checkbox"/> Je crois en moi et je m'engage à participer activement aux expériences éducatives
 Sécurité	<input type="checkbox"/> J'adopte un comportement sécuritaire.

Commentaires:

École des Coquelicots
1901, L'Anse-au-Loup
Saint-Jean-de-la-Rivière
Québec, Qc H9B 1K6
Tél. : 514 782-4852
Éducation.Coquelicots@csdfrancophonie.qc.ca

Rapport d'événement

Nom : _____ Groupe : _____
Date : _____ Heure : _____ Lieu : _____

Règles du code de vie non respecté :

Respect Par mon attitude, mes gestes et mes paroles, j'agis de façon respectueuse.

Persévérance Je crois en moi et je m'engage à participer activement aux expériences éducatives et ludiques.

Sécurité J'adopte un comportement sécuritaire.

Description du mauvais comportement :

Violence physique Insultes Menaces Impolitesse
 Refuse de collaborer Dérangement Autre : _____

Prévisions :

Intervention faite Référence à la TES

Assaisonnement verbal Méditation

Travail de réflexion

Récréation supervisée avec TES

Autre : _____

Intervenant : _____
Parent : _____

Signatures

Si un enfant commet une infraction grave au code de vie de l'école en classe, dans la cour, dans les transitions ou au service de garde, le premier intervenant complétera le « **rapport d'événement** » et la remettra au titulaire de l'élève. Cette fiche sera placée dans l'agenda de l'enfant afin d'informer les parents de la situation. L'élève devra la faire signer et la ramener à l'école. Les fiches de signalement seront compilées et d'autres mesures seront prises si le comportement perdure.

PERSÉVÉRANCE



En persévérant, votre enfant apprendra à se montrer tenace et déterminé devant les obstacles. Cette valeur pourra l'aider à s'épanouir dans plusieurs sphères de sa vie et sera un atout important dans sa réussite scolaire. En s'engageant à participer activement aux expériences proposés, il apprendra aussi à mieux gérer son temps, développera son estime personnelle ainsi que son sens des responsabilités et contribuera à enrichir ses connaissances et créera un climat de vie propice à l'apprentissage et au travail. Pour y parvenir, l'élève aura besoin du soutien des adultes de l'école, mais aussi de ses parents.

Assiduité et ponctualité

La fréquentation scolaire est obligatoire en vertu de la Loi sur l'instruction publique (ARTICLES 14, 17 & 18). Les parents doivent faire en sorte que leur enfant fréquente assidûment l'école.

Horaire de l'école

Horaire préscolaire et primaire	
Surveillance sur la cour	7h50
Entrée des élèves	7h55
Début des classes	8h00
Récréation	10h05
Fin des classes en AM	11h28
Sortie des élèves	11 h30
Dîner	11 h 30 -12 h 45
Surveillance sur la cour	12 h 45
Entrée des élèves	12 h 50
Début des classes	12 h 53
Récréation	13h55
Fin des classes	15h17
Sortie des élèves	15 h 19

Si votre enfant doit s'absenter ou arriver en retard à cause d'un rendez-vous médical ou autre, il est important d'en aviser le secrétariat (**514-748-4647 poste 1 ou direction.ecolecoquelicots@csmc.qc.ca**) et/ou l'enseignant(e) de votre enfant.

La direction n'encourage donc pas les voyages autres que les voyages pédagogiques organisés par l'école durant l'année scolaire, car la présence régulière est une condition de réussite. Si les parents décident d'un voyage avec l'élève durant l'année scolaire, ils doivent informer la direction, l'enseignant et assumer la responsabilité du rattrapage scolaire.

Devoirs et leçons

L'équipe-école a choisi de ne pas faire faire des devoirs à la maison. Toutefois, votre enfant aura de la lecture et des leçons à faire. Les enseignants s'assureront que les élèves ont les outils nécessaires pour réaliser la tâche. Le rôle des parents est de s'assurer d'organiser un endroit calme, de vérifier que les tâches sont complétées, de regarder l'agenda à tous les jours et de communiquer avec l'enseignant(e) au besoin.



Dans une société pluraliste comme la société québécoise, l'école joue un rôle important dans l'apprentissage du **RESPECT** et la mise en valeur d'un sentiment d'appartenance à la collectivité. Cette valeur lui permettra de bien vivre en société et de développer des relations harmonieuses. De plus, il contribuera à préserver la qualité de l'environnement.

Code vestimentaire

Bien qu'il n'y a pas d'uniforme à l'école, nous nous attendons toutefois à ce que l'habillement de l'élève favorise le développement des différentes valeurs de notre code de vie.

Prévention de la violence et de l'intimidation

Les modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui sont en vigueur depuis le 15 juin 2012, obligent chaque établissement d'enseignement primaire et secondaire à se doter d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (*LIP, 2012*).

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (*LIP, 2012*).

Conflit

C'est un affrontement qui implique généralement deux opposants **de forces égales**. Souvent, c'est une **mésentente ou un désaccord** qui peut être réglé avec les personnes cernées.

QUE FAIRE...

si votre enfant vous parle de violence ou d'intimidation?

ÊTRE A L'ÉCOUTE DE VOTRE ENFANT

- Poser régulièrement des questions sur sa vie scolaire, sur ses intérêts et sur ses amitiés. Prendre le souper en famille est un excellent moyen d'entretenir un contact avec votre enfant.
- Dénoncer en joignant la personne responsable du dossier violence/intimidation à l'école.
- Collaborer à la recherche de solutions avec les intervenants.
- Communiquer avec l'école si vous avez des inquiétudes en lien avec la violence ou l'intimidation.

POUR DÉNONCER UNE SITUATION ET DEMANDER DE L'AIDE

Élève

Tu es témoin? Tu intimides? Tu es victime?

Tu veux déNONcer une situation, demander de l'aide pour toi-même ou pour quelqu'un d'autre, tu peux t'adresser à n'importe quel adulte en qui tu as confiance (enseignant, éducatrice au service de garde, parent). Ce dernier saura te guider vers la bonne personne pour t'aider.

Tu peux aussi entrer directement en contact avec la technicienne en éducation spécialisée (TES) ou la psychoéducatrice ou avec la direction.

Parents

Si vous souhaitez dénoncer en toute confidentialité une situation de violence ou d'intimidation,

Veillez communiquer avec :

Nom : **Arlène Sol Lopez**

Numéro de téléphone :

514-748-4647 poste 3906

Courriel :

direction.ecolecoquelicots@csmb.qc.ca



Service de police
de la Ville de Montréal

Poste de quartier 16
750, rue Willibrord
Verdun (Québec) H4G 2T9
www.spvm.qc.ca

Chers parents,

Je désire prendre un moment pour me présenter. Je suis l'agent sociocommunautaire Nathalie Grenier du poste de quartier 16. Voilà déjà plusieurs années que j'interviens dans les écoles de Verdun, dont celle de votre enfant, et ce, à plusieurs niveaux. Que ce soit pour des rencontres de prévention avec les élèves sur l'intimidation, la sécurité dans la rue, la cybercriminalité, les lois, le travail des policiers ou tout autre sujet selon les besoins, mais aussi au niveau de rencontres individuelles pour des conflits entre enfants, de l'intimidation, de cyberintimidation ou des actes de violence.

J'aimerais maintenant profiter du portail de l'école pour vous rejoindre en tant que parent afin de vous informer des activités que je fais à l'école et de vous sensibiliser sur des sujets d'actualité concernant les jeunes et d'être à votre disponibilité pour répondre à vos questions.

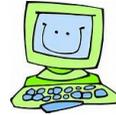
Je tiens à souligner également que votre collaboration est précieuse pour nous les policiers, mais aussi pour les intervenants de l'école. Une fois que votre enfant a quitté l'école, il est de votre responsabilité de vous assurer qu'il se comporte bien à son retour à la maison et qu'il est en sécurité. Vous pouvez consulter le site internet du Service de police de la ville de Montréal www.spvm.qc.ca dans l'onglet jeunesse. Il y a plusieurs jeux interactifs pour les enfants sur la sécurité dans la rue, sur internet, sur l'intimidation et bien d'autres sujets, mais aussi de l'information pour vous parents également.

Je vous invite à entrer en contact avec moi pour toute question ou information au (514) 280-0416. En mon absence, vous pouvez contacter l'agent sociocommunautaire Marie-Ève Lépine au même numéro.

Au plaisir,

Nathalie Grenier
Agent sociocommunautaire
Poste de quartier 16

Règles utilisation des nouvelles technologies



L'école reconnaît l'importance pour ses élèves d'avoir accès à des ressources informatiques pour la réalisation d'activités d'enseignement et d'apprentissage. En tant que propriétaire, la Commission scolaire doit s'assurer que leur utilisation soit conforme à des règles du code de vie de l'école.

- J'utilise les ressources informatiques à des fins d'activités d'enseignement et d'apprentissage (recherche d'information, traitement de texte, jeux éducatifs, ...).
 - Les jeux violents sont interdits.
 - Les jeux ludiques sont interdits à moins d'une permission spéciale.
 - Il est interdit de télécharger des logiciels.
 - Toute forme de communication externe est interdite (clavardage, courriel, ...).
 - Il est interdit de verrouiller sa session avec un mot de passe.

- Je contribue au maintien du bon état de l'équipement.

Loi sur le tabac

L'école est un environnement sans fumée. Veuillez prendre note que la loi 112 sur le tabac s'applique à notre école. De plus, il est interdit de consommer tout produit dérivé (vapoteuse, cigarette électronique, ...).



Un climat ordonné, bienveillant et **sécuritaire** permet aux élèves d'évoluer dans un environnement propice au développement de leur plein potentiel. En développant cette valeur, l'élève développera son jugement, apprendra à suivre des règles de sécurité et à protéger les autres et lui-même. Ainsi, il pourra prévenir les situations dangereuses pour tous.

Règles dans les transports en commun

- **Je suis calme en tout temps.**
 - ✓ J'attends l'autobus en file sur le trottoir.
 - ✓ Je monte et descends sans courir.
 - ✓ Je reste assis durant le trajet.
 - ✓ Je n'apporte pas de jouets ni de balles ou de ballons.
 - ✓ Je parle sans crier.
- **Je respecte le conducteur et les autres passagers.**
 - ✓ Je respecte les consignes du conducteur.
 - ✓ Je ne dérange pas le conducteur.
 - ✓ Je ne pousse personne.
- **Je suis prudent.**
 - ✓ Je garde la tête et les mains dans l'autobus.
 - ✓ Je ne lance aucun objet.
 - ✓ Je range mes effets pour ne pas déranger la circulation.
 - ✓ Je passe toujours devant l'autobus et je regarde à droite et à gauche avant de traverser.
 - ✓ Je me lève pour descendre seulement quand l'autobus est arrêté.



***S'il y a un problème, j'en parle au conducteur, à mon professeur ou à la direction.

Le code de vie de l'école s'applique en tout temps.

Déplacements entre la maison et l'école

Les rues corridors sont des artères jugées sécuritaires et pouvant être utilisées par les jeunes (du préscolaire au primaire) pour se rendre à leur école. Nous vous suggérons de prendre le temps de lire les conseils qui suivent avec votre enfant.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter notre poste de quartier, les agents se feront un plaisir de répondre à vos interrogations.

Conseils aux parents

- Il est recommandé de faire quelques fois le trajet de l'école à la maison avec votre enfant pour lui permettre de se familiariser avec le parcours et pour identifier avec lui les endroits où il pourrait se réfugier en cas d'urgence (parents secours, brigadier, etc.).
- Enseigner à votre enfant comment utiliser un téléphone public et composer le 911 en cas d'urgence.
- Expliquer à votre jeune de ne pas communiquer avec un étranger et de ne jamais accepter de suivre un inconnu.
- Apprendre à votre enfant à reconnaître les personnes en autorité (policiers, pompiers, facteurs, etc.).
- S'assurer que votre enfant connaît le numéro de téléphone de quelqu'un à rejoindre en cas d'urgence.
- Sensibiliser votre enfant au phénomène du taxage; assurez-le de votre compréhension et de votre appui s'il en devient une victime.
- Si vous circulez en automobile près des écoles, redoublez de prudence.

Conseils aux écoliers

- S'il y a lieu, marcher au centre du trottoir.
- Traverser la rue seulement aux intersections et aux passages pour piétons.
- Regarder des deux côtés avant de traverser les rues.
- À une intersection contrôlée par des feux de circulation, attendre la lumière verte et s'il y a lieu, suivre les indications du feu pour piétons.
- Lorsqu'il y a un brigadier, écouter ses directives.
- Ne pas traverser la rue en courant.
- Ne pas jouer dans la rue.
- Ne pas se pousser ou se bousculer à l'aller et au retour de l'école.

Engagement de l'élève

J'ai pris connaissance du code de vie de l'école des Coquelicots et je m'engage à respecter les 3 règles.

Signature de l'élève: _____

J'ai pris connaissance du code de vie de l'école des Coquelicots et je m'engage à aider mon enfant à faire respecter les 3 règles.

Signature des parents : _____

Date : _____

Les règles de ma classe

